

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS
RELATIVE À L'ÉVOLUTION DU MONTANT DU FORFAIT DES CHARGES LOCATIVES
POUR LES LOGEMENTS ETUDIANTS**

Délibération n°CA-20230710-3.1 du lundi 10 juillet 2023

- VU** l'article L.353-9-2 du code de la construction et de l'habitation
- VU** l'article R.822-16 du code de l'éducation nationale
- VU** le décret n°2019-831 du 3 août 2019 fixant les modalités d'application de l'article L.631-12 de code de la construction et de l'habitation relatif aux résidences universitaires faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L.351-2 du même code
- VU** l'arrêté rectoral du 29 juin 2023 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020
- VU** La note de la Présidente du Crous aux Directeurs généraux des Crous relative à « l'actualisation des tarifs en hébergement » en date du 8 février 2022

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BÉGUÉ, directeur général du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du lundi 10 juillet 2023 est annexée à la présente délibération.

Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les montants du forfait des charges locatives pour l'année 2023-2024 de l'ensemble des logements situés dans les résidences universitaires du Crous de Paris, applicables à compter du 1^{er} septembre 2023, annexés à la présente délibération.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le lundi 10 juillet 2023

Recteur de la région académique d'Île-de-France
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
Président du conseil d'administration du Crous de Paris



Christophe KERRERO

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20230710-3.1

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du lundi 10 juillet 2023 à 14h54 et 14h57 avec les arrivées successives de Messieurs MASCLAUX et REDLER est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	14
Nombre de procurations	08
Total des voix	22

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	03
Nombre de voix contre	07
Nombre de voix pour	12